

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 31 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	12	12 + 4 pouvoirs

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER, Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Stéphanie HINDELANG à Sébastien FRESSE, Séverine HUSSON à Guillaume ÉTÉVÉ.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Fermeture de classe rentrée 2025
N° de délibération : 32_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	4	16	0	0	0

L'inspection académique a décidé de la fermeture d'une classe à l'école de Flavigny-Sur-Moselle pour la prochaine rentrée 2025.

Les perspectives d'évolution de la population du secteur de Flavigny-Sur-Moselle, nous amènent à penser que cette prévision devrait être revue à la hausse d'ici les prochaines rentrées. Ce projet de fermeture est incompréhensible pour les élus locaux qui luttent quotidiennement pour préserver l'attractivité de notre village.

L'école est un service public vital pour le développement local et l'aménagement du territoire qui détermine le choix des familles pour s'établir dans une commune. Nous sommes en pleine revalorisation de la commune avec la création d'un projet intergénérationnel, mais aussi d'un lotissement de 12 parcelles en primo-accédant. Nous avons également le projet d'un autre lotissement avec la possibilité de 80 logements.

Dans nos communes rurales, l'école est au cœur de la vie sociale et de la revitalisation de nos bourgs. Les équipes municipales ont toujours eu à cœur de la dresser au premier rang de leurs priorités et des moyens communaux qui lui sont attribués, d'autant plus que la présence des autres services publics y est en très net recul.

Notre école rurale est vivante et accueillante. Elle sait être attentive aux besoins des élèves et à leur suivi individualisé, grâce aux enseignants, ATSEM... toute une communauté éducative soudée, motivée et impliquée dans la vie de l'école.

L'école de Flavigny-Sur-Moselle ainsi que la Mairie préparent avec l'OHS Office d'Hygiène Sociale de Lorraine, une convention pour l'ouverture d'une classe d'unité d'enseignement pour les élèves polyhandicapés (UEEP) dans les locaux de notre école publique. Cette fermeture pourrait remettre en cause la mise en place de cette convention.

Nous avons déjà été contraints de demander le retrait de notre dispositif ULIS l'an dernier du fait des coûts importants supportés par la commune et le nombre décroissant de nos classes pour les accueillir. Nous avons bien compris que l'UEEP ne fonctionnait pas comme une ULIS, mais nous ne serons pas en mesure d'accueillir des enfants polyhandicapés dignement si une nouvelle fermeture devait survenir. Nous n'acceptons pas de reléguer ce projet ambitieux à une place indigne.

Le Conseil Municipal décide :

- *DE REFUSER la fermeture de classe annoncée par les services de l'éducation nationale*
- *D'ENGAGER des démarches administratives pour contester ce choix arbitraire*
- *DE SOUTENIR les parents dans leur action légitime contre la détérioration des services publics*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 1 avril 2025
Marcel TEDESCO,
Maire

